

REMBOURSEMENT DE LA TRANCHE A DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Lure, le 26 février 2010 - Suite à la décision de Soparfin (holding familial Etienne Frechin), de ne pas convertir les obligations de la tranche A de l'emprunt obligataire qu'elle détient en totalité, arrivées à échéance le 27 février 2010, Vétoquinol a procédé à leur remboursement.

La décision de Soparfin de ne pas convertir ses obligations est motivée uniquement par les conditions encore défavorables du marché boursier à la date d'échéance.

Cet emprunt obligataire d'un montant nominal de 20 millions d'euros divisé en deux tranches égales avait été souscrit en février 2003 par deux investisseurs financiers, avant d'être cédé en totalité à Soparfin au mois d'août 2006. Il était assorti d'un intérêt de 4 % la première année puis de 5 % les années suivantes et d'une prime payable à la date de non conversion, le cas échéant.

Le remboursement s'élève à 15 870 milliers d'euros y compris la prime de non conversion provisionnée dans les comptes consolidés.

Suite à ce décaissement prélevé sur sa trésorerie, Vétoquinol bénéficiera d'une réduction de sa charge d'intérêt.

La Tranche B, d'un même montant arrivera à échéance le 27 février 2011 et la décision de Soparfin quant à sa conversion reste totalement ouverte à ce jour.

Etienne Frechin, Président-directeur général de Vétoquinol, a déclaré : « La gestion dynamique et les bons résultats du Groupe nous ont permis de rembourser la première tranche de notre emprunt obligataire sans difficulté à son échéance. Notre structure financière demeure solide et nous réaffirmons notre volonté de poursuivre nos programmes de développement internes et externes ».

A propos de Vétoquinol

Vétoquinol est un laboratoire pharmaceutique vétérinaire indépendant, positionné à la fois sur les animaux de rente et les animaux de compagnie. Dédié exclusivement à la santé animale, ce groupe familial est le 11^e laboratoire mondial et réalise plus de 80 % de son chiffre d'affaires à l'international.

Son activité s'étend de la recherche à la production et à la commercialisation de médicaments et de produits diététiques. Positionné dans le domaine curatif, Vétoquinol développe une expertise dans 3 domaines thérapeutiques : anti-infectieux, douleur-inflammation, cardiologie-néphrologie.

Le groupe distribue aujourd'hui ses produits dans une centaine de pays (Europe, Amérique du Nord, Asie/Pacifique), en s'appuyant sur ses filiales dans 23 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs. Le groupe emploie plus de 1 550 personnes dans le monde.

Pour plus d'informations : www.vetoquinol.com.

NOTRE METIER: L'ANIMAL. NOTRE ATOUT: L'HOMME.

<u>Pour toute information, contacter</u>:

VETOQUINOL<u>Direction financière</u>
Pierre KONAREFF
Tél.: 03 84 62 59 88

relations.investisseurs@vetoquinol.com

KEIMA COMMUNICATION

Relations investisseurs Emmanuel DOVERGNE Tél.: 01 56 43 44 63 emmanuel.dovergne@keima.fr Relations presse
Sibylle DESCAMPS
Tél.: 01 56 43 44 72
sibylle.descamps@keima.fr



ANNEXE

Rappel des modalités de l'emprunt obligataire

L'assemblé générale mixte des actionnaires de Vétoquinol SA avait décidé le 27 février 2003 l'émission d'un emprunt obligataire au profit de deux actionnaires financiers d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune.

Ces dernières étaient convertibles en actions ordinaires, la conversion d'une OCA donnant droit à 10 actions Vétoquinol, selon les modalités suivantes :

- Emission de 2 tranches :
 - o Tranche A: 58 928 obligations,
 - o Tranche B: 58 927 obligations.
- Durée de l'emprunt :
 - o Tranche A: 7 ans, échéance 27 février 2010
 - o Tranche B: 8 ans, échéance 27 février 2011
- Intérêts : 4 % l'an la première année et 5 % l'an les années suivantes
- Prime de non conversion 6% par an.